

ET

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION
2020 SUR LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX
VŒUX ÉMIS

N° 5/6.21

Administration, culture et relations extérieures

Néant

Finances et promotion économique

Néant

Sécurité, informatique et manifestations

Néant

Sports, bâtiments et environnement

Néant

Infrastructures et gestion urbaine

Vœu N° 1 – 2020 : Que la Municipalité améliore l'offre de poubelles de tri (verre, alu, déchets organiques et papier) sur la voie publique notamment sur les axes piétonniers très fréquentés comme le bord du lac et la Grand-Rue mais également dans les parcs de Vertou et de l'Indépendance.

Réponse de la Municipalité

Des essais avec des poubelles qui permettent le tri du verre, du pet, des canettes alu et des incinérables sont réalisés sur le domaine public, notamment au bord du lac. Bien que la qualité du tri qui est observée sur ces points ne soit pas bonne, la démarche va être poursuivie, renforcée et développée selon l'évolution de la situation. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 2 – 2020 : Que la Municipalité utilise les parois du passage sous-voie « En Bonjean » pour une ou des œuvres artistiques et picturales.

Réponse de la Municipalité

Après réflexion, il n'est pas souhaité d'autoriser des activités picturales telles que graffitis ou autres sur le passage inférieur qui relie la zone de Riond-Bosson au lac. En effet, ces parois sont équipées d'un revêtement qui empêche les peintures d'y adhérer. Pour cette raison, la Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion estime qu'il est possible de réaliser une œuvre artistique ou picturale, si ce n'est sur le revêtement lui-même, sur un autre support apposé sur le passage sous-voie.

Réponse refusée.

Vœu N° 3 – 2020 : Dans l'attente de la réalisation du nouveau Parc des Sports, que la Municipalité réfléchisse à un moyen d'améliorer la praticabilité sportive de la piste de course située aux abords des terrains de football.

Réponse de la Municipalité

Le type de revêtement de la piste d'athlétisme située au Parc des Sports ne permet pas de pratiquer la course de manière idéale par temps de pluie. Elle est entretenue régulièrement par le passage d'une machine afin d'assurer sa praticabilité. Nous pouvons intensifier ce travail, cependant, seule la réfection complète de l'anneau permettrait une meilleure utilisation. Cette solution sera étudiée afin d'en évaluer la pertinence et le coût. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Cohésion sociale et logement

Vœu N° 4 – 2020 : Que la Municipalité envisage plusieurs moyens de versement, y compris par facture, pour recharger les cartes de prépaiement de l'AREMS.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le souhait de la commission de maintenir la prestation à l'ensemble des familles qui ont besoin d'utiliser la cantine. C'est pourquoi, le système qui va être mis en place permettra aux parents de recharger la carte prépaiement non seulement par carte de crédit, mais également par *Twint* ou en argent comptant directement à la caisse de la cantine de Beausobre. Ceci dit, l'objectif est que le repas soit payé au moment de la consommation par la carte et non pas à posteriori par le biais d'une facture. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Urbanisme, construction et mobilité

Vœu N° 5 – 2020 : Au vu de l'aspect des toitures du quartier Gare-Sud et des effets de réverbération, que la Municipalité trouve un moyen de faire verdier les toits selon son règlement, et que dorénavant, par exemple dans le cadre de la révision en cours du PGA, elle prévoit une mesure pour garantir une meilleure intégration de telles toitures.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion aurait préféré une réponse un peu plus circonstanciée. Elle espère que la Municipalité prendra cette problématique au sérieux, pour que les toits plats de La Coquette soient un peu moins gris et un peu plus verts.

Réponse acceptée.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission de gestion est favorable au classement des six vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures
 - Finances et promotion économique
 - Sécurité, informatique et manifestations
 - Sports, bâtiments et environnement
 - Infrastructures et gestion urbaine
 - Service cohésion sociale et logement
 - Urbanisme, constructions et mobilité
- –
 - –
 - N° 6 – 2016
 - N° 3 – 2019
 - N° 8 – 2014
 - –
 - N° 19 – 2012
 - N° 11 – 2019
 - N° 13 – 2018

La Commission de gestion s'oppose au classement des quatre vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures
 - Finances et promotion économique
 - Sécurité, informatique et manifestations
 - Sports, bâtiments et environnement
 - Infrastructures et gestion urbaine
 - Service cohésion sociale et logement
 - Urbanisme, constructions et mobilité
- –
 - –
 - N° 5 – 2012
 - –
 - –
 - N° 12 – 2013
 - N° 9 – 2017
 - N° 4 – 2009

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La Commission de gestion ne propose le classement d'aucun autre vœu en suspens.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021.

au nom de la Municipalité
Le syndic Le secrétaire

Vincent Jaques Giancarlo Stella

Adopté par la Commission de gestion dans sa séance du 25 mai 2021.

Pour la Commission de gestion
Le président

David Guarna

Envoyé au Conseil communal le 4 juin 2021.